

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.09.27\_07**

**Le vingt-sept septembre deux mil vingt et un**, à dix- huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Lina BLANC -Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT- Virginie GARDET- Valérie MATHE- Jean-Pierre MARGUERIE- Marino PASQUALON - Nicole RECORDON- François RIEU- Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(s) :** Thierry BINET

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 21 septembre 2021.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 18

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20210927-2021-09-27-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2021

Rapporteur : Monsieur François RIEU

**DELIBERATION 7 : BIBLIOTHEQUE : MISE A JOUR DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

Monsieur le Maire expose que régulièrement les ouvrages de la bibliothèque sont triés afin de retirer du prêt les plus abimés. Virginie DA SILVA FRAGOSO, responsable de la bibliothèque municipale nous fait passer la liste des ouvrages mis au rebut Et à sortir du fond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

→ **APPROUVE** la mise à jour du fond de la bibliothèque telle que proposée par sa responsable.

A GRIGNON, le 27 septembre 2021.

Le Maire,  
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

